

Rapport annuel d'activité du Défenseur des droits - 2016

01/02/2017

Dans son rapport annuel d'activité, le Défenseur des droits précise, qu'au cours de l'année 2016, il a été amené à formuler plusieurs recommandations générales en matière de relations des personnes avec les services de santé. A ce titre, il soulève l'existence de difficultés persistantes liées à la communication du dossier médical, ainsi que plusieurs contestations de facturation des établissements hospitaliers et d'accueil.

Le rapport rappelle également la compétence du Défenseur des droits en matière des droits des personnes âgées et handicapées, dénonce les difficultés et les différentes formes de maltraitance rencontrées aux seins des établissements hospitaliers ou des structures spécialisées.